

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 12 JUIIN 2019

Date de la convocation : 06/06/2019

Date d'affichage : 06/06/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs

Le mercredi 12 juin 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Curiallet Maryvonne, Lenfant Anne, Pin Marie-Thérèse, Burllet Brigitte – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Chêne Claude, Brancaz Xavier

Absents excusés ayant donné procurations :

Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Madame Lenfant Anne

Monsieur Rey Michel a donné procuration à Monsieur D'Hooghe Jacques

Absent : Levrot Laurent, Lavit Damien

D'Hooghe Jacques est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. RECRUTEMENT PERSONNEL OCCASIONNEL AU MUSEE :

En prévision de l'accroissement temporaire d'activité au Musée de l'Ours des Cavernes, il est nécessaire de créer un poste non permanent afin de recruter un contractuel sur la période du 11 juillet 2019 au 25 août 2019 inclus.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de ce poste.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°67/2019

II. VALIDATION DEVIS INFORMATIQUE SECRETARIAT ET MUSEE :

Monsieur le Maire expose les devis pour le remplacement du parc informatique de la Mairie et du Musée.

Après délibéré et à l'unanimité ; le Conseil Municipal approuve le devis de Info Solution 2 S d'un montant de 4 127€ HT et 38.60€ HT pour les abonnements des licences Office 365.

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°68/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

III. MISE EN PLACE DU RGDP (REGLEMENT GENERAL SUR LE PROTECTION DES DONNEES) :

Cette législation est mise en place depuis le 25 mai 2018. Un conseiller s'est rendu à une présentation à la Communauté de Commune, en présence d'AGATE.

Après échange, Monsieur Le Maire reporte ce point lors d'un prochain Conseil afin d'évoquer le sujet avec la Communauté de Commune en vue d'un partenariat.

IV. AVENANTS TRAVAUX BOULANGERIE :

Pas d'avenants présentés pour ce conseil. Néanmoins, Monsieur Le Maire profite pour informer les membres du Conseil de l'avancée des travaux : ENEDIS interviendra entre le 24 et le 27 juin 2019. Lorsque le boulanger aura demandé le raccordement à son fournisseur, le délai peut être au maximum de 10 jours.

En ce qui concerne le bail, après échange et délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- décide de fixer un loyer mensuel de 600€ HT
- afin de faciliter l'installation, décide de fixer pour la première année d'activité les loyers suivants :
 - o 100€ HT mensuel de août 2019 à janvier 2020
 - o 500€ HT mensuel de février 2020 à juillet 2020

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°69/2019

V. TRAVAUX ROUTES 2019 :

1. Réparation des routes 2019 :

Monsieur Le Maire présente le résultat de la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le marché avec l'entreprise suivante :

- SIORAT – 10 333.20 HT soit 12 399.84 TTC

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°70/2019

2. Emplois partiels 2019 :

Monsieur Le Maire présente les résultats de la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le marché avec l'entreprise suivante :

- EIFFAGE ROUTE – 16 666.50 HT soit 19 999.80 TTC

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°71/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

VI. ACQUISITION DE MATERIEL – MINI-PELLE :

Monsieur Le Maire présente les résultats de la mise en concurrence. 2 entreprises sont sélectionnées pour demander des compléments.

La décision finale est donc reportée au prochain conseil.

VII. CHOIX ARCHITECTE POUR BATIMENT CIRQUE DE LA PLAGNE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation d'un local en bas du cirque de La Plagne afin d'abriter une signalétique, des conteneurs poubelles et des toilettes. Les travaux sont estimés à 50 000€ HT.

6 architectes ont été sollicités et 2 réponses positives ont été apportées.

Les propositions sont composées comme suit :

- esquisse
- avant-projet sommaire
- avant-projet détaillé (dossier d'autorisation administrative)
- demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- projet et dossier de consultation des entreprises
- assistance aux contrats des travaux
- visa des plans d'exécution des entreprises
- direction de l'exécution des travaux
- assistance aux opérations de réception

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve la proposition de :

- Alexis DAMBUYANT
- Honoraires : 10 000€ HT (12 000€ TTC)

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°72/2019

VIII. CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LES CENTRES DE VACANCES :

Ce point est reporté au prochain Conseil.

IX. CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LE PONT DES COMBES :

A ce jour, aucune proposition. Néanmoins, la consultation d'un bureau d'études n'est peut-être pas obligatoire. Madame L'Adjointe à l'urbanisme se renseigne et informera les conseillers lors d'un prochain Conseil Municipal.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

X. APPROBATION DEVIS FACADIERS BOULANGERIE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le lot 1 pour l'Aménagement de la Boulangerie est resté infructueux. Une demande de devis a été réalisée pour les travaux de façades.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de l'entreprise ADI CONSTRUCTION pour un montant de 3 636.00€ HT

Vote pour : 10 + 2 pouvoirs

Délibération n°73/2019

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Le personnel :

Monsieur Wilfrid MAURER est recruté en remplacement de benoît LOURDEL pour la période du 11 juin 2019 au 31 juillet 2019.

2. Les travaux :

Pour le local de Sandrine Dubuc, la réception des travaux est prévue la semaine 28.

3. Pancarte boulangerie M. GANDY :

Au vu de l'approche de l'ouverture de la boulangerie, il devient urgent de demander à M. GANDY de bien vouloir retirer la pancarte. Monsieur Le Maire se charge de le contacter.

4. Informations diverses :

- Monsieur REY Olivier a informé les élus qu'il conservera le bureau 1 afin d'accueillir également Madame REY Fabienne occasionnellement. Il reste donc les bureaux 8 et 9 avec un particulier qui s'est manifesté sur l'un d'eux.
- Dépôt sauvage vers les conteneurs de La Coche et Les Martenons. Il est urgent de faire quelques choses.
- Le sentier du Cozon s'effondre
- Bulletins municipaux de juillet : article pour le samedi 13 juillet 2019 dernier délai

5. Réunion à venir :

- Le jeudi 13 juin 2019 à 18h30 : réunion PLUi à la 4C
- le mardi 18 juin 2019 à 8h30 : vente de bois à St Baldoph
- le mercredi 19 juin 2019 : AG à Challes Les Eaux pour CAUE Savoie
- le lundi 1^{er} juillet 2019 à 19h30 : commission urbanisme
- le mardi 2 juillet 2019 à 18h00 : Conseil d'école
- week end du 3 et 4 août 2019 : nuit des étoiles au Désert

Prochain Conseil Municipal : mardi 25 juin 2019 à 19h30

Levée de la séance à 23h30

Fait à Entremont le Vieux,
Le 9 juillet 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret

